



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Séance du Conseil communal du  
mercredi 26 juin 2019 à 18h15  
au Complexe communal du Léman

La 26ème séance de la présente législature 2016-2021 5<sup>ème</sup> de cette année 2019 est ouverte à 18h15 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

## **1. Appel**

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 14 juin 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum fixé à 31 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : Mmes Fankhauser et Kaeser-Moser,  
MM. Bizzo, Chappuis, Dijamatovic, Hunziker, Liechti, Plass, Weber et Wyss

Absents : 0

Présents : 50

Majorité absolue : 26

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2019**

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié du fait d'une motion déposée qui sera le point 12 de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote

**L'ordre du jour de la séance du 26 juin 2019 est accepté par 46 voix pour et 1 abstention.**

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019**

PV no 04/19 du 5 juin 2019

**M. le Président :** Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

**M. le Syndic** : En page 4, concernant l'arbre, il faut écrire « qui était pourri de l'intérieur » et pas « à l'intérieur ».

**Mme Merminod** : Vous m'avez confondue avec Mme Theumann sur deux interventions. Aux pages 13 et 25 c'est moi qui parlait et pas Mme Theumann.

**M. Matthey** : J'ai constaté que j'étais indiqué comme absent mais j'avais prévenu par email le 26 mai. Merci de m'indiquer comme excusé.

**M. Dubuis** : Je me réfère à mon intervention en page 15. A la deuxième ligne de mon intervention, il faut indiquer « perte de revenu fiscal » au lieu de « baisse d'impôts ». A la même ligne, pour plus de précision, il faudrait remplacer « le point d'impôt par habitant » par « la valeur du point d'impôt par habitant ». Enfin à la dernière ligne de mon intervention il faudrait utiliser la bonne formulation, soit : « les nouveaux habitants paient plutôt moins que la moyenne ».

**M. Del Boca** : Dans mon intervention en page 11, il faut indiquer : « je me suis dit que *mutatis mutandis* c'était valable également pour les indemnités des membres du Conseil communal ».

**Mme Fröhlich** : Dans mon intervention, page 11, la deuxième phrase est : « L'indemnité actuelle pour la préparation de la séance et une journée de commission n'a pas un grand sens et la commission a été unanime sur ce point. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**Le PV no 04/2019 du 5 juin 2019 est accepté par 40 voix pour et 8 abstentions.**

#### **4. Communications du bureau et de la Municipalité**

**Pour la Municipalité :**

**M. le Syndic** : Je voudrais d'abord vous rappeler que ce samedi 29 juin aura lieu une visite de la forêt du Laviau qui avait été demandée par plusieurs membres du Conseil communal. Cette visite aura lieu en présence du garde-forestier et de plusieurs professionnels. En fin de matinée la Municipalité aura le plaisir de vous offrir le verre de l'amitié. Je vous donne donc rendez-vous ce samedi à 10h30 devant le bâtiment de la Faune et vous conseille vivement de venir à pied ou en transports publics.

La Municipalité a rencontré récemment des représentants de la poste concernant l'avenir de la desserte postale de Saint-Sulpice. Lors de cette rencontre la Municipalité a eu confirmation que l'office postal actuel va prochainement être démoli pour laisser place à un immeuble locatif. Sans autre solution, la poste envisage de mettre en place un service à domicile d'ici la fin de l'année 2019. La Municipalité entend utiliser les voies de recours existantes pour s'opposer à cette décision. La poste propose cependant de réserver une surface de 220 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de ce futur immeuble pour en faire un local commercial accueillant l'agence postale. La Municipalité a relayé cette information auprès de l'association des commerçants sachant qu'une priorité serait donnée à un commerçant local qui manifesterait son intérêt. Nous vous tiendrons évidemment au courant de cette affaire et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

**M. Brandt** : Au sujet des travaux du chemin du Bochet, je vous avais annoncé la pause du tapis définitif sur la chaussée cet été mais c'est un espoir qui s'amenuise et je crains que cette opération ne soit repoussée à l'automne. Nous avons passablement de problèmes avec le mandataire qui sont dus à des défauts de planification, des questions de contrôle de coûts et au fait que le service technique doit pallier aux insuffisances du mandataire. Le tout repousse les délais. Nous vous communiquerons en temps voulu les dates d'exécution prévues et nous faisons tout ce qui est possible pour que ce soit fait le plus vite possible. Contrairement à ce qui était prévu, le tapis ne sera pas posé en une seule fois mais en deux étapes, pour des questions de compatibilité avec les transports publics.

**Mme Merminod** : Je voudrais vous donner des nouvelles de la Fondation Apollon. Pour rappel cette fondation vient en aide aux personnes ayant des difficultés à se loger dans la région de la Riviera, du Chablais et d'Yverdon. Cette fondation a été prise dans les tourments que vous connaissez. Le Département de la Santé et de l'Action Sociale et les communes qui soutiennent cette fondation ont décidé de tout mettre en œuvre pour maintenir les prestations. Le conseil de fondation a été refondu, une nouvelle direction ad intérim et un nouvel organe de révision ont été mis en place. Tous les contrats avec des sociétés, dans lesquelles l'ancien président et ses proches avaient des intérêts, ont été dénoncés. Durant cette période la fondation Apollon a maintenu ses services, notamment l'aide à la recherche de logements, la prévention des expulsions avec un soutien dans les démarches auprès des régies. Les régies ont maintenu leur confiance dans la fondation Apollon. Afin d'ancrer ces prestations dans une structure plus grande et plus solide, le conseil de fondation Apollon et la fondation le Relai ont validé une fusion. Afin de garantir une continuité des prestations, l'ouverture d'une antenne dans l'Ouest lausannois, dont vous avez accepté le financement avec les autres communes de l'Ouest, devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2020.

Lundi ce sont les plus grands élèves qui sont allés nettoyer les plages et arracher la renouée. Ils ont découvert cette plante mais également qu'elle était parfois dans leur jardin. Cette opération a été appréciée autant par les employés de la voirie que par les élèves et les enseignants et j'espère que nous pourrons reconduire ce projet l'année prochaine.

Je vous rappelle également les 10 ans de l'AJESOL qui auront lieu le 31 août au collège de la Concorde à Chavannes-près-Renens. Des activités sont organisées tels que du théâtre, château gonflable, mur de grimpe, initiation à la boxe et il aura également la possibilité de boire et de manger.

Le bateau de la Planta a été inauguré le 16 juin. Il a été remis dans un local du collège de la Concorde qui s'est transformé pour quelque temps en chantier naval et il sera ressorti en septembre, pendant une dizaine de jours, au port des Pierrettes. Nous espérons pouvoir naviguer sur ce bateau à cette occasion.

**Mme Theumann** : Comme je vous en avais parlé lors de la dernière séance, le club de plongée est allé nettoyer l'intérieur du bord du lac il y a une dizaine de jours. Les plongeurs ont trouvé une zone très propre comparé à d'autres rives de notre beau lac Léman.

Je vous rappelle également l'événement du Lausanne Racing Team qui aura lieu dimanche. Les runs de la voiture électrique développée par les élèves de l'EPFL auront lieu entre 10h00 et 12h00 et entre 14h00 et 16h00 ou 17h00. Je vous encourage vivement à aller la voir.

Pour ceux qui n'étaient pas présents, nous avons eu tout à l'heure la remise officielle du diplôme « commune en santé » que je vous montre. Je vous informe également que des panneaux seront posés aux quatre entrées du village prochainement. Nous sommes la 9<sup>ème</sup>

commune du canton à avoir obtenu ce diplôme et la 3<sup>ème</sup> dans l'Ouest lausannois. Je vous montre maintenant le nouveau spot publicitaire qui a été fait sur Saint-Sulpice.

**Pour le Bureau :**

### **Evènements à venir**

Le 30 juin prochain, la présentation de la voiture de la Lausanne Racing Team.

Le 1<sup>er</sup> août, notre fête nationale.

Les 23 et 24 août aura lieu la fête au village qui aura lieu au parc du Russel.

Le 1<sup>er</sup> septembre auront lieu les championnats du monde de triathlon à Lausanne. Pour votre information la RC1 sera bloquée pendant deux jours.

Le 20 septembre aura lieu la croisière des aînés.

Prochaines séances du Conseil communal les 25 septembre, 30 octobre, 20 novembre et 11 décembre.

Sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 7 septembre. Les informations vous seront communiquées par courriel prochainement.

### **Evènements passés**

Rallye de la Jeunesse qui a attiré énormément de sociétés de Jeunesse de tout le canton. Il y a eu une forte participation aux activités sportives ainsi qu'aux rallyes motorisé et pédestre qui s'est déroulé sous la pluie. Je remercie encore très chaleureusement le président de l'organisation, Cyril Golaz, et son équipe, pour tout leur dévouement et leur investissement. C'était une magnifique fête.

Le 15 juin a eu lieu la raclette organisée par la société de gym au foyer.

Le 22 juin a eu lieu le traditionnel marché villageois sur la place du village, sous un soleil radieux.

## **5. Dépôt du préavis no 11/19 : « Réponse au Postulat Pache & Consorts « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir »**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission immobilière se réunira et rendra son rapport au nouveau président, au plus tard le 13 septembre.

## **6. Dépôt du préavis no 12/19 : « Nouveaux statuts de l'organisation régionale de la protection civile région ouest-lausannois ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission déjà nommée en 2018 sera chargée de l'examen de ce préavis et rendra son rapport au nouveau président, au plus tard le 13 septembre.

## **7. Dépôt du préavis no 13/19 : « Règlement sur le stationnement des résidents et ayants droit sur la voie publique ».**

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. Panzera** : Vous avez ici le projet de règlement qui va servir en quelque sorte de base légale à ce règlement sur le stationnement privilégié et vous avez le préavis en terme d'explications. Durant l'été la Municipalité va faire parvenir à tous les conseillers des directives qui accompagneront ce préavis. Ceci sera fait avant la réunion de la commission ad hoc.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence à l'ICD, sera chargée de l'examen de ce préavis et rendra son rapport au nouveau président, au plus tard le 13 septembre.

## **8. Préavis no 04/19 : « Règlement du conseil communal ».**

La commission a été présidée par David-André Knüsel

M. le Président passe la parole à M. Remy Pache, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions.

**M. Pache** : Au vu de ce qui précède, la commission propose au conseil d'entrer en matière sur ce préavis.

Comme exprimé, la commission propose deux amendements et invite le conseil à le suivre sur ces points. A savoir :

-1<sup>er</sup> amendement, article 41, alinéa 5 nouveau : **les dispositions de l'article 56 s'appliquent par analogie.**

-2<sup>ème</sup> amendement, article 44, alinéa 5 nouveau : **dès son approbation par la municipalité, le préavis doit obligatoirement être communiqué par celle-ci à l'ensemble du conseil.**

De plus, dans l'édition à venir du document, la commission propose de supprimer les annexes 3a, 3b, 3c, 4a et 4b.

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement No 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement No 1.

**L'amendement 1 est accepté par 45 voix pour et 2 abstentions.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement 2.

**M. le Syndic :** La Municipalité souhaite déposer un sous-amendement dont je vous communique la teneur :  *dans le cas où un préavis devrait être traité simultanément à son dépôt, il sera communiqué à l'ensemble du Conseil dès son approbation par la Municipalité.*

**M. Pache :** Vous présentez cela comme un sous-amendement alors que lors de notre séance de commission la discussion a porté sur le fait que tous les préavis, du moment qu'ils étaient approuvés, allaient être communiqués à l'ensemble du Conseil, sous la forme la plus adéquate. Pouvez-vous vous exprimer sur la raison de ce que je ressens comme une petite marche arrière ?

**M. Brandt :** Ici nous procédons en deux temps mais dans beaucoup de communes le dépôt et la discussion se font pendant la même séance. Nous ne procédons comme cela qu'à titre exceptionnel comme par exemple pour les comptes. C'est pour cela que nous voudrions limiter la contrainte d'informer le Conseil dès l'approbation des préavis, à ces seuls cas. Nous pensons que ça ne fait pas sens d'informer immédiatement le Conseil alors que le dépôt des préavis concernés se fera probablement dans plusieurs mois.

**M. Pache :** A titre personnel cela me convient parfaitement mais je vais laisser la parole à M. Del Boca car la commission a beaucoup planché sur le sujet.

**M. Del Boca :** J'ai lu attentivement le sous-amendement proposé par la Municipalité mais j'aimerais savoir ce qui garantit au Conseil le caractère exceptionnel de ces cas où un préavis devrait être traité et déposé simultanément. Rien n'empêche la Municipalité de traiter tous les préavis de cette manière. Ma proposition avait pour but de garantir que cette façon de procéder resterait une exception.

**M. Brandt :** Ce dont vous parlez n'est pas en rapport avec le texte de l'amendement car ce dernier traite de la transmission des préavis dès qu'ils sont approuvés par la Municipalité. Ce que vous voudriez c'est imposer une nouvelle règle qui dirait que le traitement d'un préavis simultanément à son dépôt ne se fera qu'à titre exceptionnel. Si la Municipalité devait faire une règle de cette façon de procéder, ce serait le président qui interviendrait pour la sanctionner. Ceci étant dit, je ne pense pas qu'on puisse nous imposer une telle contrainte sachant que la Loi sur les Communes laisse cette possibilité ouverte. En tout cas ce dont vous parlez sort du cadre de l'amendement.

**M. Pache** : Je précise que la commission a eu l'occasion de discuter de ce point et que, si ma mémoire est bonne, elle s'est confortée en relisant le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 44 qui précise « en principe ». Ce qui veut dire que c'est la règle et pas quelque chose de ponctuel. Je crois que le bon sens serpeliou ou vaudois voudrait que l'on admette que cette formulation suffira à garantir que les traitements/dépôts ne seront pas la règle et si ça ne devait pas être le cas, on pourrait revoir le règlement à ce moment-là.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le sous-amendement de la Municipalité.

**Le sous-amendement de l'amendement 2 est accepté par 38 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.**

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement 2 tel que sous-amendé.

**L'amendement 2, tel que sous-amendé, est accepté par 37 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions**

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 04/19, sans les amendements déjà acceptés.

**Mme Berner** : En complément au dernier paragraphe de la page 3 du rapport de la commission, je voudrais préciser ma position, à savoir que j'estimais contre-productif que des motions ou postulats soient renvoyés à la Municipalité sans passer par l'examen d'une commission. A plusieurs reprises des motions et postulats ont été présentés par des membres du Conseil et il n'y a pas eu de vote pour le renvoi en commission bien que la demande ait été faite. La commission a conclu que le règlement permettait d'aller trop rapidement au bout du processus. Pour ma part je pense qu'il y a différentes façons d'interpréter cette partie du règlement mais nous verrons cela lorsque la prochaine occasion se présentera.

**M. Mouvet** : Je m'interroge sur cette phrase qui figure dans le rapport de commission : « De plus, dans l'édition à venir du document, la commission propose de supprimer les annexes 3a, 3b, 3c, 4a et 4b ». Pour moi les annexes font partie du règlement. Je m'étonne que ça ne fasse pas l'objet d'un amendement mais d'une proposition en l'air. Si nous devons nous prononcer sur ces annexes, je propose de traiter les 3a, 3b et 3c ensemble et les 4a et 4b ensemble.

**M. Pache** : La commission s'est penchée sur le sujet et, en reprenant l'historique, a constaté que ces annexes n'étaient pas référencées dans le texte du règlement comme ce serait le cas si elles faisaient partie intégrante du règlement. D'autre part, si on reprend la première édition de notre règlement actuel, ces annexes ne figurent pas. Ce n'est que dans l'édition rouge que ces annexes ont été introduites. Le Conseil ne les a jamais votés et elles ne donnent aucune information complémentaire sur le règlement. Elles illustrent simplement le contenu des articles. Elles sont tirées stricto sensu d'une édition de la Chancellerie d'Etat et elles contiennent des erreurs par rapport à notre texte. Le Conseil communal de Saint-Sulpice n'ayant jamais statué sur ces annexes, elles ont été certainement introduites par confort. Ce type de diagramme est également distribué par le Grand Conseil, notamment aux nouveaux arrivés, mais ne fait pas partie intégrante du règlement et c'est également le cas ici.

**M. Laurent Clerc :** Je suis d'accord avec M. Pache. Pour avoir beaucoup pratiqué ces schémas, ils sont difficilement compréhensibles et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la personne qui l'a élaboré. Le seul texte qui fait foi est celui du règlement, ou éventuellement la Loi sur les Communes et ces annexes ne peuvent qu'amener des discussions difficiles. Ça ne fait pas sens de garder ces annexes car elles sont, soit redondantes avec la loi, soit sources de confusion.

**M. Mouvet :** Je voudrais préciser ma pensée : on voit bien que ces annexes n'ont rien à faire dans le règlement du Conseil communal car, comme disait M. Laurent Clerc, elles peuvent même parfois porter confusion. Il s'agissait par contre d'une simplification qui nous permettait d'avoir des textes de loi en annexe car nous n'avons pas les différentes lois en permanence avec nous. Je trouve utile d'avoir un recueil des articles cités même si ça pourrait prendre une autre forme. Je suis d'accord aussi sur le fait qu'il manque une date sur ces textes.

**Del Boca :** Les annexes ne font effectivement pas partie du règlement. Par contre tout le monde se demande comment fonctionne un postulat, une initiative ou une motion et ces schémas étaient là pour faciliter la tâche des conseillers. Ensuite on a dit que tous les articles de loi cantonale cités dans le règlement n'y figuraient pas alors qu'ils y sont tous sauf lorsqu'on fait référence dans le texte du règlement à la loi cantonale sans reprendre un extrait précis. Pour ma part je regretterai qu'on supprime ces annexes dans la nouvelle version du règlement car c'était une aide mais ceux que ça intéresse pourront les reprendre dans la version rouge.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le préavis 04/19, tel qu'amendé et sous-amendé.

**Le préavis 04/19 tel qu'amendé et sous-amendé, est accepté par 42 voix pour et 5 abstentions.**

## **9. Renouvellement du bureau pour l'année 2019-2020.**

M. le Président donne lecture de l'article 12 du règlement communal.

### **Election du Président.**

M. Knüsel pour l'ASSE présente M. Etienne Dubuis.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Dubuis accepte.

M. Dubuis est élu tacitement et félicité.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

Mme Burrus pour l'ICD présente M. Michel Racine.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Racine accepte.

M. Racine est élu tacitement et félicité.



### **Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

M. Knüsel pour l'ASSE présente Mme Carmen Fankhauser qui est excusée pour cette séance.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Fankhauser a accepté cette candidature par téléphone avec le président.

Mme Fankhauser est élue tacitement et félicitée.

### **Election de 2 scrutateurs.**

M. Dubuis pour l'ASSE présente Mme Aufrère et Mme Devaud.

Ils n'y a pas d'autres propositions et Mmes Aufrère et Devaud acceptent.

Mmes Aufrère et Devaud sont nommées tacitement et félicitées.

### **Election de 2 scrutateurs suppléants.**

M. Racine pour l'ICD présente Mme Cristina Moriyama Swan et M. Patrick Strobel.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Moriyama Swan et M. Strobel acceptent

Mme Moriyama Swan et M. Strobel sont nommés tacitement et félicités.

### **Nomination de la commission de gestion et des finances pour l'année 2019-2020.**

M. le Président donne lecture de l'article 38, alinéa 1 du règlement du conseil communal.

M. Affolter pour l'ICD présente M. Thomas Beck, M. David Hanlon et lui-même qui acceptent.

M. Knüsel pour l'ASSE présente M. Del Boca et M. Hirsch, M. Kobel et Mme Willi qui acceptent.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les 7 candidats pressentis sont tacitement nommés

### **Autres changements.**

**Commission d'épuration** : M. Racine se retire et présente M. Strobel qui accepte.

**Commission immobilière** : M. Pache présente M. Piller qui accepte. M. Thomas Beck est sortant.

**Commission de recours en matière d'impôts** : M. Knüsel présente M. Equey qui accepte. M. Kobel est sortant.

**SDOL** : M. Racine présente à sa succession M. Philippe Bähni qui accepte.

ARASOL : Mme Burrus présente Mme Carole Graetzel qui accepte.

## **10. Dépôt de motion visant à limiter le parking sauvage sur l'esplanade du débarcadère**

M. le Président passe la parole à Mme Willi pour la lecture de la motion.

**Mme Willi :** Il y quelques années j'ai questionné la Municipalité de l'époque quant aux nuisances liées au parking de véhicules sur l'espace réservé aux piétons durant les journées de forte affluence.

Il m'avait été répondu alors qu'un panneau signalant l'interdiction de parquer sauf exception était installé et que la police patrouillait pour amender les contrevenants.

Le temps a passé, la situation ne s'est de loin pas améliorée, voire péjorée. Certains dimanches on peut voir des véhicules stationnant illégalement entre les bancs, contraignant des familles avec enfants en bas âge, poussettes, petits vélos à slalomer entre ces dernières. La police patrouillant le dimanche s'arrête rarement pour amender. Elle délègue ces tâches aux assistants de sécurité publique (ASP).

L'inefficacité de la police ou des ASP agace légitimement les Serpelious qui sont mécontents de cette situation qu'ils subissent depuis trop longtemps et qui est à l'origine de cette motion. Je demande donc, par la présente motion, à la Municipalité d'étudier la possibilité d'aménager l'accès à l'esplanade de telle manière qu'il soit possible de le réguler par des moyens physiques (bornes ou autres), en collaboration, si nécessaire, avec PolOuest (art. 5 des statuts de l'Association de Communes « Sécurité de l'Ouest Lausannois ») afin d'empêcher le parking sur l'esplanade, hors exceptions, et de rendre ce lieu à ses usagers initiaux, à savoir les piétons.

Je demande également un renforcement des contrôles en matière de stationnement y compris les week-ends et en dehors des heures de travail.

M. le Président ouvre la discussion concernant cette motion.

**M. Laurent Clerc :** Je salue le dépôt de cette motion et souhaiterais si possible qu'elle ait une portée plus large puisque ce problème de parking sauvage existe dans toute la commune et notamment dans l'est de celle-ci. Tous les chemins aux environs des Pierrettes sont encombrés de véhicules garés sauvagement sur les trottoirs, donc la problématique est la même. Quant à la demande qui est faite à la Municipalité d'investir dans des moyens physiques, je pense que nous payons déjà une police pour cela et que ce serait une double peine que d'investir en plus dans des infrastructures publiques pour régler le problème. Si la police fait correctement son travail le parking sauvage disparaîtra.

**M. Panzera :** Cette motion va m'aider à faire pression sur la police donc je vous invite à voter en sa faveur. Je pense aussi que la police doit faire son travail et j'ai déjà appelé plusieurs fois le commandant à ce sujet. Nous allons quand même investiguer sur la question de l'esplanade du débarcadère sachant qu'on l'utilise aussi comme parking de secours quand il y a une cérémonie ou une manifestation et il va donc falloir être imaginatifs pour gérer le problème.

**M. Lehmann :** Je pense que la motion est aussi favorable aux organisateurs de concerts et je vous invite à voter pour mais il faut aussi tenir compte des cas particuliers et de la mobilité de certaines personnes.

**Mme Graetzel** : Je voudrais savoir aussi ce qu'il va se passer pour le parking sauvage au chemin du Marquisat.

**M. Panzera** : Le chemin du Marquisat est un chemin privé qui appartient à la fois à la commune de Lausanne et à la commune de Saint-Sulpice. La police peut néanmoins amender les personnes qui sont mal parkées à cet endroit. C'est toujours le même problème car il faut faire pression sur la police pour les contrevenants soient sérieusement verbalisés.

**Mme Graetzel** : J'ai entendu dire que la police avait amendé des véhicules mais que des recours avaient été faits du fait que le chemin est propriété des communes de Lausanne et de Saint-Sulpice.

**M. Panzera** : A ma connaissance, il n'y a pas de recours actuellement mais peut-être que ça a été le cas dans le passé.

M. le Président demande au Conseil si un cinquième de l'assemblée demande à ce que cette motion soit portée devant une commission.

Personne ne demandant le renvoi en commission, le Président propose de passer au vote pour le renvoi à la Municipalité.

**Le Conseil par 44 voix pour et 3 abstentions décide de renvoyer la motion à la Municipalité.**

**M. le Président** : Une association de navigateurs du port de la Venoge, créée le 2 août 2017, a adressé une lettre à la Municipalité ainsi qu'à la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Je vous en communique la substance :

Concerne : projet de renaturation de l'embouchure de la Venoge

Madame la conseillère d'Etat,

Le 2 mai 2017, sous la dénomination « association des navigateurs du port de la Venoge » et en application des articles 60 et suivants du Code Civil suisse, une association a été créée et compte 73 membres, personnes physiques ou morales, tous titulaires de places d'amarrage à l'une des deux rives de l'embouchure de la Venoge.

Elle a pour but non lucratif la prise en compte des intérêts de ses membres dans le projet de renaturation de l'embouchure de la Venoge.

Elle a son siège à Saint-Sulpice, canton de Vaud.

Le 18 juin 2019, à l'unanimité, l'assemblée générale annuelle ordinaire a chargé le comité d'annoncer officiellement l'existence de cette association aux autorités compétentes.

Dès lors nous vous sommes reconnaissants de transmettre la présente aux services concernés et de nous faire communiquer dorénavant toutes les informations qui pourraient avoir un impact avec la situation des bateaux amarrés dans le port de la Venoge. Etc.

## **11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL** : pas de commentaire

**APREMADOL** : pas de commentaire

**ARASOL** : pas de commentaire

**Conseil d'établissement de la Planta** : pas de commentaire.

**ORPC** : pas de commentaire

**PoIOuest** : pas de commentaire

**SDOL** : pas de commentaire.

## **10. Propositions individuelles et divers**

**M. Laurent Clerc** : J'ai constaté que dans les toilettes publiques des Pierrettes les robinets ne sont pas à poussoir automatique et ils sont souvent laissés ouverts. J'encourage donc la Municipalité à remplacer les robinets actuels par des robinets automatiques. Pour des raisons de sécurité je voudrais également savoir si la Municipalité a la possibilité de fermer ces toilettes publiques la nuit. Il y a des allées et venues et du trafic autour de ces toilettes.

**M. Panzera** : Pour ce qui est des robinets, je prends acte de votre information et il se trouve que j'ai justement parlé de ce sujet avec le responsable des bâtiments ce matin. Pour ce qui est de la fermeture des WC publics c'est un peu plus complexe du fait que nous avons voté un règlement sur les possibilités d'urgence et je crains qu'il n'y ait un conflit de situation. Je sais de quel trafic vous parlez donc j'en prends acte et je vais en parler avec la police.

**M. Walpen** : Je voudrais porter à la connaissance de la Municipalité une nouvelle preuve de l'incompétence de la DGMR. En effet, la largeur de la RC1 a été réduite entre le futur rond-point et le futur pont, il y a 15 ou 20 jours, sans que ce soit justifié par d'autres travaux. Cela a eu pour conséquence des troubles de la circulation et des concerts de klaxons toute la journée. Et après ça, hier soir à 21h00, ils ont entamé des travaux bruyants au marteau piqueur et ce jusqu'à 1h30 du matin, pour enlever le trottoir qui se trouve au-dessus du passage souterrain qui passe sous la route. C'est très approprié pour une nuit de canicule. J'aimerais donc que la Municipalité me fournisse le RBC ou le nom du responsable du bruit de chantier car selon les directives fédérales il est parfaitement interdit de faire des travaux de nuit sur une réfection de route cantonale et si exceptionnellement ça doit arriver, ils doivent l'annoncer par écrit, ce qu'ils n'ont pas fait, et prendre les mesures nécessaires pour limiter le bruit..

**M. Brandt** : C'est délicat de parler pour la DGMR. Je pense que s'il y a des travaux à 21h00 c'est probablement justifié par la canicule mais vous avez raison sur le fait que ça doit être annoncé. Je vous invite à signaler ce genre de débordements et je vais vous donner l'adresse du responsable des travaux. Nous allons relayer votre doléance à M. Della Croce en lui demandant des explications.

**M. Pache** : Je voudrais demander à la Municipalité ce qu'il en est de la mise à l'enquête de régularisation concernant la rue du Centre. C'est une enquête publique qui a eu lieu en fin d'année dernière.

**M. Brandt** : Je n'ai malheureusement pas beaucoup de nouvelles depuis la dernière fois. Une décision doit être rendue par la Municipalité mais on assiste malheureusement à une politique de silence et de non-coopération de la part de propriétaires. Il y a des échanges entre avocats régulièrement mais sans grand résultat. Nous suivons le dossier avec détermination mais les choses ne vont pas aussi vite qu'on le voudrait.

**M. Mouvet** : Je ne voulais pas qu'on clôture cette séance sans remercier notre président pour l'excellent travail qu'il a fait tout au long de cette année. J'ai apprécié la haute tenue qu'il y a eu pendant ces séances et je sais que ça met la pression pour le prochain président.

**M. le Président** : Avant de clore la séance, je tiens à vous dire que ça a été un honneur d'avoir occupé le poste de président du Conseil pendant cette année. Je vous suis reconnaissant de la confiance que vous m'avez témoignée. L'année fut quelque peu ardue, émotionnelle et riche. Les préparations de séances et certains débats du Conseil m'ont fait transpirer à quelques reprises. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai dû ouvrir différentes lois et règlements et les téléphones faits auprès des juristes de l'UCV, dont un encore ce matin. Je reconnais que si je n'avais pas déjà les cheveux gris, il est probable que cette présidence m'en aurait donné quelques-uns. J'ai beaucoup appris et ce fût une expérience très stimulante et humainement enrichissante. En vous côtoyant, j'ai constaté que, malgré les deux formations politiques en présence et les opinions légèrement divergentes, vous toutes et tous avez l'envie que la devise calme et verdure perdurent, sans pour autant que St-Sulpice ne devienne une cité dortoir. A nous, conseillères et conseillers de faire tout notre possible pour que ce village vive avec l'aide importante de nos sociétés locales et nos commerces. N'oublions pas que nous sommes les représentants de tous les Serpelious et nous devons être à l'écoute de ceux-ci. Je souhaite remercier sincèrement tous les membres du Bureau, mes scrutateurs Madame Evelyne Comte et Monsieur Cyril Golaz. Les scrutatrices suppléantes Laurence Aufrère et Ghislaine Devaud qui nous ont bien dépannées. L'ancien secrétaire du Conseil Monsieur Daniel Giroud. Sa remplaçante, Madame Olga Aguilar à qui j'adresse mes meilleurs vœux pour la suite. Je remercie tout particulièrement notre huissier Thomas Deboffe lequel m'a beaucoup aidé en reprenant au pied levé la fonction de secrétaire ad intérim avec une efficacité et une célérité sans faille. Merci Thomas.

Je remercie aussi l'ensemble des membres du Conseil, en particulier Mesdames et Messieurs les commissionnaires, pour leur temps consacré au bien commun et la qualité de leurs travaux indispensables à nos délibérations.

Je remercie également Monsieur le Secrétaire municipal Nicolas Ray, ses collaboratrices et collaborateurs du Greffe pour leur précieux appui logistique, disponibilité et les excellentes relations avec le Bureau.


Mes remerciements vont aussi à Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Municipaux pour leur engagement durant l'année écoulée.

Finalement je remercie Monsieur le vice-Président Etienne Dubuis pour son appui. Je lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans sa fonction de Président de notre Conseil pour l'année 2019-2020.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 19h49.

Conseil communal

M. René Piller  
Président



Mme Olga Aguilar  
Secrétaire